



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bobigny, le 27 mars 2023,

La préfète déléguée pour l'égalité des chances
auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis,

à

Monsieur le président du conseil départemental,

**Objet : mise en œuvre du dispositif Quartiers d'été pendant les vacances scolaires d'été 2023
PJ : 3 annexes**

Depuis 2020, la mobilisation de moyens exceptionnels par l'État dans le cadre des opérations Quartiers d'été a permis de poursuivre la dynamique engagée auprès des habitants des quartiers prioritaires.

La reconduction de ce dispositif basé sur une offre de loisirs de proximité nous amène à construire avec vous dans les semaines qui viennent des projets pour l'été 2023.

Au travers de cette opération, nous souhaitons promouvoir une offre d'activités pour les jeunes des quartiers prioritaires autour des thématiques suivantes :

- promotion des activités sportives,
- promotion des activités culturelles,
- prévention santé,
- soutien aux actions relatives à la parentalité,
- rapprochement police-population.

Parallèlement à l'appel à projets Quartiers d'été, une démarche concomitante sera impulsée par les services de la DSDEN au titre du dispositif Colos apprenantes.

Les délégués du préfet de votre territoire sont à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de vos projets.

Nous vous invitons à déposer vos dossiers de demande de subvention avant le 3 mai 2023 suivant les modalités précisées en annexes.

Nous savons pouvoir compter sur votre mobilisation pour offrir cet été aux habitants des quartiers prioritaires, et notamment aux jeunes, une programmation d'activités ambitieuses permettant de renforcer le lien social et de leur offrir un accès à de nouvelles opportunités.

Très-Cordialement.

La préfète déléguée pour l'égalité des chances


Isabelle Pantèbre